



LE CONGÉ PATERNITÉ MAINTENANT!

Berne, le 1^{er} juillet 2020 / Communiqué de presse

15 ans après l'introduction du congé maternité, un congé paternité est maintenant nécessaire

60 ans et 7 tentatives ont été nécessaires jusqu'à ce que finalement, en 2005, un congé maternité payé soit introduit. C'était il y a 15 ans, le 1er juillet. Depuis une bonne douzaine d'années, Travail.Suisse travaille pour le congé de paternité payé. Depuis lors, plus de 30 initiatives parlementaires ont été rejetées. Le 27 septembre, la population suisse a l'occasion historique d'introduire un congé de paternité de deux semaines.

Il a fallu soixante ans pour convaincre le Parlement, les milieux économiques et le peuple de la nécessité d'un congé de maternité de 14 semaines. Il n'y a par contre toujours pas de congé de paternité en Suisse.



« La Suisse est encore un pays en voie de développement en matière de politique familiale. Le congé paternité de deux semaines est un compromis important et offre d'une part la possibilité aux partenaires de contribuer à la magie de la vie de famille dès le début et d'autre part d'être un soutien important pour les mères », déclare Andrea Weber-Käser, directrice de la Fédération suisse des sages-femmes « Aujourd'hui, les futurs pères participent à la grossesse et à l'accouchement. Il est maintenant urgent que tous les pères aient la possibilité de le faire après la naissance, dans le cadre d'une réglementation légale ». Il est vrai que de nombreux pères ont aujourd'hui des employeurs généreux

ou un bon contrat de travail collectif qui leur laisse le temps de fonder une famille. Pour Regula Ott, directrice de la Ligue suisse des femmes catholiques SKF, les choses sont claires : « Une famille ne devrait pas être aussi dépendante de l'employeur de l'homme. Un bon départ dans la vie familiale doit être réglementé par la loi et être égal pour tous. Ce n'est que de cette manière que tous les pères peuvent en bénéficier ».

Les pères ont aujourd'hui une compréhension différente et plus moderne de leur rôle qu'il y a quelques années. Pour eux, il est évident qu'ils prennent soin de leurs bébés, les réconfortent ou changent leurs couches, même la nuit. Avec un oui au congé paternité, ils obtiennent également le temps nécessaire pour cela. Le congé paternité bénéficie donc à tous les pères. Gabriela Allemann, présidente des Femmes protestantes en Suisse FPS, est également convaincue qu'on a besoin des pères à la maison. « Il est dans l'intérêt des femmes que non seulement elles bénéficient d'un congé payé lors de la naissance d'un enfant, mais aussi qu'elles puissent bénéficier d'une aide financière. Il est essentiel, pour la

future répartition de l'emploi rémunéré et du travail de garde, que les deux parents puissent assumer la responsabilité de l'enfant dès le début. »

Un sondage représentatif réalisé par Travail.Suisse en mai de cette année a montré que 71% de la population est favorable au congé de paternité malgré la crise du coronavirus. « La période extraordinaire de la crise du coronavirus a montré à quel point les structures familiales sont importantes. Des familles fortes sont le fondement d'une société qui résiste aux crises. Les congés apportent une contribution importante dans ce contexte », déclare Valérie Borioli Sandoz, responsable de la politique de l'égalité chez Travail.Suisse.

Toute personne qui souhaite s'engager en faveur du congé paternité peut s'inscrire directement sur www.conge-paternite.ch et s'informer des derniers développements via les médias sociaux @congepaternite.

Pour plus d'informations :

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité Travail.Suisse, 079 598 06 37

Andrea Weber-Käser, Directrice de la Fédération suisse des sages-femmes, [031 332 63 40](tel:0313326340)

Regula Ott, Co-Directrice de la Ligue suisse des femmes catholiques SKF

Gabriela Allemann, Présidente des Femmes protestantes en Suisse FPS, [078 827 04 85](tel:0788270485)